REGLEMENT SELF ECOLE

MERCI DE BIEN VOULOIR PRENDRE CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT AVEC VOTRE ENFANT.

PREAMBULE

- L'Institution Sainte Geneviève offre un service de restauration collective grâce à une société prestataire, API.
- Le règlement intérieur contient des informations sur le fonctionnement au quotidien pour permettre une meilleure connaissance du service proposé aux élèves.
- Il fixe les règles de vie et délimite un cadre pour les enfants, les parents et le personnel.
- Ce document est consultable sur le site de l'école.
- Le texte sera relu annuellement en conseil d'établissement afin de rester adapté à la vie du restaurant scolaire.
- Le seul fait d'inscrire un enfant à la restauration scolaire constitue pour les parents, acceptation de ce règlement.

1/ L'INSCRIPTION

L'inscription doit être justifiée selon les critères suivants :

- L'activité professionnelle des parents.
- La résidence éloignée.
- Une situation difficile ou particulière de la famille.

2/ PRIX DU REPAS

Le repas est constitué d'une entrée, d'un plat chaud, d'un fromage ou produit laitier et d'un dessert (pain et eau).

Le prix du repas est fixé par délibération en conseil d'administration, réévalué chaque année et présenté au moment de l'inscription ou réinscription dans l'établissement.

Pour l'année scolaire 2024/2025, les tarifs exercés sont :

Maternelles : 5.70 €

Primaire : 5.90€

Occasionnel : 6.90 €

Pour rappel, ce prix comprend le repas (Matières premières) et les services annexes (personnel encadrant sur tout le temps de la pause méridienne, chauffage…)

3/ REGLEMENT DES FACTURES

Les parents reçoivent une facture mensuelle en fonction du nombre de repas consommés dans le mois.

Le paiement s'effectuera par facture complémentaire, envoyée le 10 du mois suivant.

4/ LES ABSENCES

Toute absence devra être signalée à l'enseignant, au secrétariat, à la vie scolaire.

5/ CHARTE DE VIE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire a pour objectifs :

- De s'assurer que tous les enfants mangent bien, de façon équilibrée et en sécurité, dans de bonnes conditions.
- Les menus sont affichés sur le site, sur les portes du restaurant, à l'entrée de l'établissement.
- **Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent OBLIGATOIREMENT présenter un PAI à jour avec une trousse spécifique pour le self sur laquelle le nom de l'enfant est écrit et dans laquelle se trouve l'ordonnance des médicaments à donner. Le PAI doit être connu de tous les acteurs de la cantine et validé par un médecin. Pour une première mise en place, prendre rendez-vous avec la direction de l'établissement.**
- Le restaurant scolaire est un lieu de vie en collectivité qui est un moment où l'on apprend à vivre ensemble, à découvrir de nouvelles saveurs.
- Deux commissions restauration ont lieu dans l'année afin de recueillir l'avis des élèves demi-pensionnaires sur les repas.

Ainsi les enfants doivent :

- Respecter les règles élémentaires de politesse.
- Respecter les camarades présents au self et le personnel de cantine.
- Manger proprement.
- Ne pas jouer avec la nourriture ou le matériel du self.
- Signaler s'ils rencontrent un problème.
- Ne pas crier, ne pas courir, ne pas se lever sans autorisation.
- Rester rangés dans le calme.
- Vider leur plateau et trier les déchets.
- Nettoyer si la place, la table ont été salies.
- Ranger sa chaise.
- Sortir dans le calme en respectant l'ordre de sortie.

Si cette charte n'est pas respectée :

- Les parents sont responsables de la tenue et de la conduite de leur enfant pendant la restauration scolaire.
- Les sanctions dépendront de ce qui n'a pas été respecté.
- Tout manquement à l'une des règles ci-dessus sera notifié par écrit : sur Klassly ou courrier pour informer les parents.
- **Le service de restauration reste un service et n'a donc pas de caractère obligatoire. La direction se réserve donc le droit UNILATERAL d'exclure de façon temporaire ou définitive, un élève qui ne respecterait pas les règles dans le self ou sur la pause méridienne (cour).**

SIGNATURE DE L'ELEVE : **SIGNATURE DES PARENTS :**